

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 16 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le Seize Octobre à 20 h.30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mr DUBOIS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr HADRYIS, Mme SROKA, Mme VANNIER, Mme DA COSTA DOMINGUES, Mme BUQUET, Mme LESVEN

Absents excusés : Mr DAVOINE (Pouvoir à Mr Haudrechy) – Mr CHARPENTIER

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

### **1 – CONVENTION GRDF – POSE D'UN EQUIPEMENT DE TELEREVE**

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que les compteurs gaz des habitants doivent être changés en 2019.

Ces compteurs seront relevés sur la base d'une consommation réelle par radio (ondes hertziennes) et non plus sur une estimation. Pour que ces relevés puissent se faire, il est nécessaire de poser une antenne radio de collecte des compteurs habitants, sur un bâtiment communal.

Ce dispositif ne concerne que 64 habitations sur la Commune située au centre bourg.

Le montant pour l'alimentation de l'antenne serait de 10 € pour la Commune avec un remboursement annuelle par le biais de la redevance sur domaine publique de 50 €.

Une convention doit être prise avec Grdf.

Après discussion, le Conseil Municipal avec 1 Abstention et 12 voix POUR est favorable à la pose d'une antenne radio de collecte sur la Mairie et autorise Monsieur Haudrechy à signer une convention avec Grdf reprenant les modalités exposées ci-dessus.

### **2 – TRAVAUX ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Lors de la réunion du 13 février 2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur Haudrechy à faire les diverses demande de subventions pour les projets 2017. Or pour la DETR, l'enveloppe de l'Etat avait déjà été distribuée.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour que ces travaux puissent être faits sur le budget 2018.

Pour mémoire, le montant des Travaux de mise aux normes PMR (Personne à Mobilité réduite) de la cour de l'école s'élèvent à 19 470.78 € TTC. Le montant de la subvention pouvant aller jusqu'à 40 % du montant HT.

Après discussion le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Haudrechy à déposer la demande de subvention auprès des services de l'Etat et ainsi mener à bien ce projet qui sera inscrit au budget 2018.

### **3 – PERSONNEL INTERCOMMUNAL**

Pour mémoire, Monsieur DELAPILLE Cédric est agent intercommunal entre la Commune et le Sivos de la Haye du Theil en qualité de Chauffeur de bus scolaire.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, il n'y a plus d'école le samedi matin. De ce fait, Monsieur Delapille demande la possibilité d'augmenter ces heures à la commune de 4 heures et réduire d'autant son temps au sivos.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser l'augmentation du nombre d'heures et le Sivos devra en faire autant pour le diminuer. Cette modification interviendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour la Commune Monsieur Delapille passera de 8 heures à 12 heures par semaine.

Et pour le sivos de 27 heures à 23 heures par semaine.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la demande de Monsieur Delapille. Une délibération sera prise en ce sens.

### **4 – PLU – AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION**

Afin de répondre aux nouvelles réglementations encadrées par le code de l'urbanisme, le conseil municipal a décidé en date du 18 Octobre 2016 de procéder à la modification de son Plu.

Depuis la fusion des Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette compétence a été reprise par la nouvelle Communauté de Communes Roumois-Seine qui est en charge de continuer les procédures en cours.

La Commune, en qualité de personne associée doit donner son avis sur le projet de modification.

La modification de notre PLU a été décidée afin d'adapter notre document d'urbanisme à certains éléments du contexte actuel, il s'agit de :

- Créer 3 emplacements réservés destinés à limiter certains risques liés aux ruissellements des eaux de pluies, aux cavités souterraines et à la circulation routière,
- Réduire la constructibilité de deux zones d'urbanisation future (rue Marcel Leclerc et rue Henri Colliot) pour éviter un développement trop important de la Commune par rapport à son contexte rural et aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Roumois (SCOT),
- Faire apparaître des axes de ruissellement majeurs omis dans le plan de zonage initial,
- Prendre en compte la trame verte et bleue à l'échelle communale
- Modifier le règlement pour assouplir les règles de construction,
- Mettre à jour le plan de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) suite à certaines modifications intervenues depuis l'approbation du PLU.

La lecture de la notice de présentation a fait apparaître des erreurs techniques.

En effet, dans sa mission, le cabinet d'étude n'a pas pris en compte les modifications du PLU effectuées en 2011 et 2012 sur l'emprise au sol des zones N et Nh, de la modification portant sur la diminution des obligations de reculs des constructions pour les zones UA N et Nh, enfin sur la modification de 2013 portant sur la réduction du périmètre Architecte des Bâtiments de France (ABF). Le cabinet a pris pour base de travail le PLU de 2009.

Enfin, il est proposé d'ajouter à cette modification la protection de trois mares qui n'ont pas été répertoriées, à savoir :

- 1 Mare située en ZI 249 – Chemin Auvray Ballicorne
- 2 mares situées ZH 18 – Rue Marie de Vaudémont

Après examen du projet de modification, le Conseil Municipal avec 1 ABSTENTION et 12 voix POUR émet un **avis favorable** au projet de modification du Plu, sous réserve de correction des erreurs.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **5 - COMPTABILITE**

Ordre du jour annulé

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

### **- PPMS Ecole**

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que les services de l'Etat ont pris contact avec la Mairie pour le projet d'alarme sonore. Une déclaration de non commencement de travaux a été envoyée. Nous attendons de savoir si le dossier recevra un avis favorable très prochainement et si tel est le cas, les travaux seront entrepris.

### **- Plan Vigipirate**

Monsieur Haudrechy informe les membres du Conseil que les barrières situées sur la place de la Mairie vont être prochainement remplacées par des poteaux en pin.

### **- Réfection de la Toiture**

Les travaux vont débuter 2<sup>ème</sup> semaine des vacances d'octobre – Un périmètre de sécurité sera mis en place de part et d'autres des entrées de la mairie.

### **- Fibre Optique**

Monsieur Haudrechy a reçu le commercial de la Société Résonance qui est mandaté par Eure Numérique pour l'installation de la Fibre optique sur la Commune. Les travaux sur l'armoire chemin Jardillier ont débuté, ainsi que les divers travaux de repérage des chambres France Télécom. La commune sera totalement couverte par la fibre optique au plus tard en septembre 2018. La participation pour un habitant souhaitant se raccorder sera d'environ de 140 €.

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal qu'une association festive va être créée, une première réunion a eu lieu avec l'élection d'un bureau. La prochaine aura lieu jeudi 19 Octobre.

Madame Amour demande si une ébauche pour le projet d'aménagement de la place de la mairie a été reçue. Monsieur Haudrechy lui répond qu'il n'a pas encore eu de nouvelles du cabinet d'étude et rappelle que c'est un projet à long terme.

Monsieur Haudrechy remercie Monsieur Jacquot, secrétaire du Siteur, pour son aide sur le dossier des réseaux au Lotissement Clos Nicolas du Resnel.

\*\*\*\*\*

Manifestations à venir

28 Octobre – repas des Aînés

24 Novembre au matin – Plantation d'arbres fruitiers au Bourg Neuf avec Mme Sroka et les enfants de l'Ecole de St Pierre du Bosguérard, si besoin la Commune participera à l'achat des arbres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

Le Maire,